REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 16 mai 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du DSM

Le service du médecin cantonal à Genève lance sa veille météorologique estivale

Pour anticiper les risques liés aux fortes chaleurs

À partir du 15 mai, le canton active sa phase de veille météorologique dans le cadre du dispositif cantonal de gestion des fortes chaleurs. Cette mesure préventive, en vigueur jusqu'au 15 septembre, vise à anticiper les épisodes de fortes chaleurs et à coordonner les actions des acteurs concernés pour protéger efficacement la population, en particulier les personnes les plus vulnérables.

Le dispositif est piloté par le service du médecin cantonal (SMC) de l'office cantonal de la santé (OCS). Le SMC assure une surveillance continue des conditions météorologiques et sanitaires, coordonne les partenaires socio-sanitaires et institutionnels du canton, et diffuse les recommandations adaptées aux institutions, communes et professionnel(le)s concernés.

Il est important de rappeler que ce dispositif s'adresse principalement aux partenaires et aux acteurs de terrain. La population est invitée à suivre en priorité les alertes officielles diffusées par MétéoSuisse, qui est la référence pour les informations et consignes relatives aux vagues de chaleur à l'attention du grand public.

Le dispositif cantonal s'articule en plusieurs phases :

- Préparation - mise à jour des procédures et des plans canicule des communes et des institutions entre le 16 septembre et le 14 mai.
- Veille en continu - entre le 15 mai et le 15 septembre, le SMC observe l'évolution de la situation et diffuse les informations utiles.
- Information - si les températures moyennes journalières sont égales ou supérieures à 25°C pendant au moins trois jours consécutifs, le SMC prépare l'activation des plans et maintient une communication régulière avec les partenaires.
- Activation - en cas de canicule persistante ou intense (températures moyennes journalières sont égales ou supérieures à 25°C pendant 5 jours consécutifs ou égales ou supérieures à 27°C pendant 3 jours consécutifs), mobilisation des plans communaux et institutionnels.
- Renforcement - intensification des mesures si la canicule dure au moins dix jours consécutifs dès l'activation des plans.

Les communes et les partenaires du réseau de soins (HUG, IMAD, AMGE, AGEMS, FEGEMS, etc.) jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des recommandations et la protection de la santé de la population.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur internet:
www.ge.ch/recommandations-cas-canicule
Document de référence sur les fortes chaleurs à Genève
Très chaud pour nous? Trop chaud pour eux!
www.canicule.ch (site de l'Office fédéral de la santé publique)
www.meteosuisse.ch (alertes météo – aussi par téléphone au 162).

Pour tout renseignement complémentaire :

Veuillez contacter Yves Bellégo, chargé d'information et de communication, Office cantonal de la santé, Tél: +41 22 546 76 06.